Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 10 (1891)
Heft: 11-12

Artikel: Les monnaies frappées à Gex par Charles-Emmanuel I, Duc de Savoie
Autor: Ladé
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171670

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

auteurs, toujours les mêmes, et dont le dévouement ne saurait être mis plus longtemps à l'épreuve. Il est absolument nécessaire qu'un nombre beaucoup plus grand de nos collègues se consacrent aux publications de la Société, soit au *Bulletin*, soit à la *Revue*, et fassent parvenir des articles plus ou moins étendus au rédacteur. Cette pénurie de manuscrit a été la cause des retards apportés à la publication régulière du *Bulletin* et de la *Revue*, et il vaudra mieux, dorénavant, restreindre le nombre des numéros du *Bulletin*. Le Comité déplore vivement la mesure qu'il a dû prendre et fait un appel chaleureux aux membres de la Société et aux numismates qui n'en font pas partie, pour lui venir en aide dans la rédaction des publications.

Les deux derniers numéros du *Bulletin* de 1891 paraîtront dans les premiers jours de janvier, avec les titres et tables des deux publications.

M. J. Mayor, secrétaire de la Société suisse de numismatique, dresse en ce moment la table des neuf premières années du *Bulletin*. Ce travail considérable paraîtra dans le courant de l'année et sera vivement apprécié.

LES MONNAIES FRAPPÉES A GEX

PAR

CHARLES-EMMANUEL I, DUC DE SAVOIE

Une publication récente [1] d'un de nos collègues, M. l'abbé Frédéric Marchand, dont il a été rendu compte par l'auteur

[1] Les Monnaies de Confranchette, étude et description par l'abbé Frédéric Marchand. Extrait de la *Rivista italiana di Numismatica*, IVme année. Milan, 1891.

de ces lignes dans les numéros 3 et 4 de la *Revue suisse de numismatique* de 1891, vient d'attirer de nouveau l'attention sur l'atelier éphémère de Gex et d'enrichir la série des pièces qui y ont été émises d'un type nouveau et de quelques variantes.

Ce travail est fort intéressant; malheureusement la description, très exacte, des pièces n'est pas accompagnée de figures non plus que celle des monnaies de même provenance publiées dans le temps par M. André Perrin [1]. Je crois donc que le moment est venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce sujet, d'autant plus que j'ai à ajouter une pièce nouvelle à celles qui ont déjà été publiées. La Rédaction du *Bulletin* m'ayant accordé d'illustrer cette description de quelques figures [2], j'espère que cela facilitera à ceux de nos collègues qui s'intéressent à ce sujet la recherche et l'étude de ces petites pièces, qui ressortissent à la fois à la Savoie, puisqu'elles ont été émises par un prince de cette maison, à la France, puisque l'endroit où elles ont été frappées fait partie actuellement du territoire français, et à la Suisse, puisque Gex lui a appartenu pendant quelque temps avant et après l'époque où cette ville possédait un atelier monétaire [3].

C'est Charles-Emmanuel I (1580-1630) qui eut l'idée d'ouvrir un atelier à Gex, à l'extrême frontière Nord de ses Etats, sans doute pour remplacer dans ces parages celui qui avait existé à Cornavin près Genève et qui, fermé en 1530 à la suite d'un mouvement populaire, avait été définitivement supprimé lors des événements de 1535.

Le premier maître fut noble Charles Goulaz, citoyen de

[1] Catalogue du Médaillier de Savoie du Musée d'Annecy, par André Perrin. Chambéry. 1885.

[2] Elles ont été dessinées d'une manière tout à fait remarquable par M. Jaques Mayor, secrétaire de la Société. Malheureusement, l'exécution des clichés a laissé beaucoup à désirer. A la figure 4, l'I inscrit dans la couronne est à peine visible quoiqu'il soit parfaitement distinct sur le dessin de M. Mayor; à la figure 1, on ne voit pas du tout la rosette, très fruste il est vrai, qui sépare les initiales C et E.

[3] Je me suis servi pour cette notice des ouvrages cités plus haut de MM. Perrin et Marchand et du grand ouvrage de D. Promis, le Monete dei Reali di Savoia. Turin, 1841.

Genève, déjà maître des monnaies de cette République ; il fut nommé en 1583, mais rien ne prouve qu'il ait travaillé à Gex d'une manière effective. Déposé de sa charge à Genève le 7 janvier 1584 précisément parce qu'il avait accepté des fonctions semblables pour le duc de Savoie, il est possible qu'il ait cherché à rentrer en grâce auprès de ses concitoyens en renonçant à la maîtrise de Gex. Cela expliquerait pourquoi cet atelier, à peine ouvert le 1er mars 1584, fut affermé à d'autres titulaires, les frères Benoît et Denis Doppet, ou Doppes [1], dont le bail devait durer trois ans. Ils eurent pour essayeur et tailleur Nicolas Le Grand, ou Grand, et des ouvriers monnayeurs, au nombre de sept, mandés de Chambéry, y passèrent 28 jours pour procéder aux installations nécessaires, ainsi qu'il appert d'un compte du trésorier-général Emmanuel Dyan ou Diano.

C'est aux frères Doppet qu'il faut attribuer les trois parpaïoles qui suivent :

1° Ecu de Savoie dans un contour formé de trois lobes aboutés ; points aux deux angles extérieurs supérieurs ; dans l'angle inférieur un G.

+ CAROLVS · EMANVEL entre filets. Rev. Croix fleuronnée dans un contour formé de quatre lobes aboutés, fleuronnés aux angles intérieurs et cantonnés de points aux angles extérieurs.

+ D. G. DVX. SABAVDIE · 1585 · D · O entre un filet et un grènetis.

Médaillier d'Annecy, n° 199/23. Poids : 1 gr. 40.

2° Variante de cette pièce trouvée à Confranchette, n° 44. Deux filets et un grènetis à l'Av. et au Rev.

Pas de point après SABAVDIE ; par contre il y en a un

[1] M. Perrin dit : Doppet, D. Promis : Doppes. En outre il dit : Claude Denis et Benoît Doppes. Quoiqu'en général, quand il y a divergence de vues entre ces deux auteurs, je suive de préférence le second qui me paraît plus exact et avait eu à sa disposition à Turin des matériaux manuscrits et métalliques autrement plus considérables que le premier, à Chambéry, je fais l'inverse pour les maîtres de monnaie, surtout pour ceux qui ont travaillé sur le versant Nord des Alpes, M. Perrin ayant pu consulter les registres des monnayeurs du serment de l'Empire et d'autres documents que Promis ne paraît pas avoir connus.

après EMANVEL, un autre après la marque, et un enfin au centre de l'écu de Savoie.

J'ai suivi dans la description de ces deux pièces les termes employés par MM. Perrin et Marchand en ce qui concerne la croix du revers. Je trouve que le mot fleuronnée ne rend pas parfaitement l'aspect particulier de cette croix : il semblerait que les fleurons y sont adhérents. En outre, rien n'indique à celui qui n'a pas sous les yeux la pièce elle-même ou un bon dessin que les branches sont arrondies et beaucoup plus grosses à leur extrémité qu'à leur point de jonction, comme des massues. Je préférerais donc dire que c'est une croix clavée, ou à branches claviformes, couronnées chacune d'un fleuron.

3° Av. comme au n° 1 avec un grènetis en plus.

Rev. Croix à branches claviformes, couronnées de fleurons, dans un contour formé de quatre lobes aboutés, fleuronnés à leurs angles intérieurs et cantonnés de quatre points à leurs angles extérieurs.

+ D. G. DVX · SABAVDIE · 1586 · B · O Deux filets et un grènetis extérieur.

Ma collection. Deux exemplaires pesant 1 gr. 58 et 1,56. Module : 21 millimètres. Billon.

J'attire tout particulièrement l'attention sur le fait que la marque des frères Doppet n'est pas simplement D. O comme aux pièces précédentes, mais B et D liés et O. On s'étonnera peut-être que je m'arrête à de semblables minuties ; voici pourquoi je le fais : D · O s'explique parfaitement par les deux premières lettres de Doppet écrit en deux mots. Sur mes deux pièces, au contraire, le B et le D liés représentent les initiales des prénoms des deux frères, Benoît et Denis, et il ne reste de leur nom de famille, Doppet, que la lettre O. Cela a l'importance que voici : les maîtres monnayeurs se donnaient donc, paraît-il, la satisfaction, quand leur nom commençait par un D, de considérer cette lettre comme une particule nobiliaire, soit par usurpation — comme cela a eu lieu en tout temps, car la vanité de l'homme est

aussi éternelle que sa bêtise — soit en vertu des privilèges que leur assuraient d'anciennes lois. Cela permet donc d'expliquer sur d'autres monnaies de Savoie du XVIme siècle L par de Luan et I par Divone, lettres qui sans cela seraient inexplicables.

Je ne donne pas la figure de ces parpaïoles, parce que le dessin qui accompagne celle de Gex que j'ai décrite ailleurs [1] donne une idée exacte de la forme particulière de la croix : il suffit d'ajouter par la pensée à cette figure la date et la marque qui n'étaient pas distinctes sur cette pièce très fruste. Voir aussi la fig. 18, planche XXX de Promis, qui représente une parpaïole de Bourg du même type.

Les premières parpaïoles de Charles-Emmanuel portaient au revers une croix de St-Lazare (ce qu'on appelle maintenant plutôt croix de Malte) chargée en sautoir d'une petite croix de St-Maurice. Ce changement eut lieu en 1584, car on trouve de cette année-là des parpaïoles à l'un et à l'autre type ; avant cette date, sous Charles-Emmanuel et sous son prédécesseur Emmanuel-Philibert, on trouve toujours les deux croix de St-Lazare et de St-Maurice, depuis 1585 toujours la croix clavée et couronnée de fleurons.

Il n'est pas téméraire de supposer que ce changement de type des parpaïoles eut lieu en même temps et pour les mêmes raisons que l'innovation qui consista à mettre sur les quarts l'initiale de l'atelier qui les frappait. Nous y reviendrons tout à l'heure. Les parpaïoles du premier type avaient été largement contrefaites par certains petits souverains de l'Italie du Nord et Charles-Emmanuel crut sans doute pouvoir mettre fin à cet abus en changeant le dessin de la croix. Il est à peine besoin d'ajouter que cet espoir fut absolument déçu ; les Gonzague et autres princes du même acabit continuèrent comme ci-devant leur industrie peu honorable.

Justement je possède, grâce à un échange fait avec M. l'abbé Marchand, un exemplaire de la parpaïole décrite par cet au-

[1] Contribution à l'histoire numismatique des pays voisins du Léman, in *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1886.

teur sous le n° 45 : avec une perspicacité qui lui fait honneur, et malgré l'autorité d'un nom plus connu que le sien en ces matières, notre collègue avait conçu et exprimé des doutes sur l'attribution à Gex de cette pièce. Elle est de Rodolphe de Gonzague, marquis de Castiglione. Je reviendrai sur ce sujet dans un travail consacré spécialement à l'imitation faite par ce souverain de quelques parpaïoles de Savoie.

4° Les initiales du prince, C E, séparées par une rosette et surmontées de la couronne ; un G au-dessous. Filet et grènetis.

Rev. Croix de St-Maurice dans un double contour formé de quatre lobes aboutés ; points aux angles intérieurs et extérieurs. Filet et grènetis.

Monnaies de Confranchette, n° 70 : diamère 16 millimètres. Mon exemplaire, très irrégulier, pèse 0,34 et paraît être de cuivre presque pur. Je suppose que c'est un quart de 7 au sol frappé d'après l'ordonnance de 1584. Figure 1.

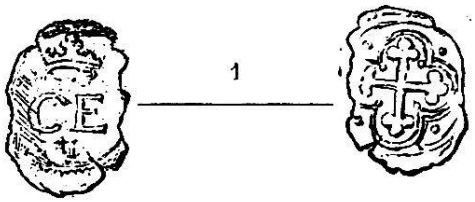

Le type de cette pièce se perpétue depuis la réforme monétaire accomplie par Emmanuel-Philibert en 1561 jusqu'en 1589 : il est commun aux quarts de 4 au sol et à ceux de 7 au sol qui furent frappés concurremment pendant les premières années de Charles-Emmanuel I, ce qui ne laisse pas d'être fort singulier et doit avoir été peu pratique. Ce sujet, du reste, est fort obscur et nécessiterait de nouvelles recherches.

A propos de ce quart, on peut se demander si le G qu'on lit à l'avers est l'initiale de Gex ou celle de Goulaz. C'est la première alternative qui me paraît de beaucoup la plus probable. Il n'y a pas d'exemple dans la deuxième moitié du XVIme siècle qu'un maître signe ses émissions sans que

l'atelier soit indiqué par une lettre ou, pour Chambéry, par l'étoile à 5 rais. Mais l'inverse a lieu souvent et il serait superflu d'en citer des exemples.

Justement il y avait eu des plaintes, venues même de l'étranger, sur les contrefaçons des quarts, et pour y porter remède en 1584 un arrêt[1] avait déclaré que *aux fins de lever les abus qui se commetront à contrefaire les quarts et autres monnoyes qui se battent sous le coin de S. A., la ditte Chambre a enjoinct aux reallieurs* (ne faut-il pas peut-être lire : tailleurs ?) *des dittes monnoyes d'inculper et tailler en coin le nom et devise de S. A. selon que la grandeur du coin pourra porter, et y apposer le signe ou lettre de la ville, où les dittes monnoyes seront battues, aux fins que par cy-après se puissent plus facilement découvrir les abbus et fautes*, etc. Ce texte permet d'assigner une date au moins approximative aux nombreux quarts non datés de Charles-Emmanuel : puisqu'il est enjoint de mettre sur ces pièces l'initiale de la ville où on les frappait *aux fins que cy-après*, etc., c'est une preuve qu'auparavant elles n'en portaient pas, d'où il suit qu'on peut donner à la période qui va de 1581 à 1584 les quarts qui ne portent pas d'autres initiales que celles du souverain, C. E. ; ils ont été émis à Chambéry, à Bourg et à Aoste, et je ne vois pas la moindre probabilité de pouvoir jamais les répartir entre ces divers ateliers ; il est même possible, si l'arrêt en questien est d'une date postérieure à celle de l'ouverture de la monnaie de Gex, ce que j'ignore, que quelques-uns aient été frappés dans cette ville.

Cela nous permet aussi de faire un pas de plus et d'admettre, jusqu'à preuve du contraire, en vertu de la loi de la persistance des types dont on trouve de si nombreux exemples en numismatique, que l'habitude fâcheuse de ne pas indiquer les lieux de frappe qu'on constate pendant les premières années de Charles-Emmanuel s'était perpétuée depuis les derniers temps du règne précédent et que par con-

[1] Cité par M. Marchand, op. cit., pages 38 et 39.

séquent les quarts d'Emmanuel-Philibert, au type que nous venons de décrire et de figurer, qui ne portent pas d'initiale de ville sont postérieurs à ceux qui en ont une.

Quant aux quarts de Charles-Emmanuel qui portent une initiale d'atelier, ils doivent avoir été frappés depuis la promulgation de l'arrêt de 1584 jusqu'au 19 octobre 1589 où on en revint au type beaucoup plus ancien de FERT posé en fasce dans le champ de l'avers et où, par surcroît, on commença à inscrire le millésime.

5° Les initiales C E surmontées de la couronne formant croix avec quatre roses. Filet et grènetis.

Rev. Croix de St-Maurice cantonnée de quatre points, dans un contour à quatre lobes aboutés ; points aux angles extérieurs ; un G sous le double lobe d'en bas. Filet et grènetis.

Confranchette, n° 74. Diamètre : 16 millimètres. Mon exemplaire, pesant 0 gr. 79, paraît être de bas billon et non de cuivre pur, ou à peu près, comme le n° 4. — Je suppose que c'est un quart de 4 au sol.

6° Variante de la pièce précédente : au revers les points placés à l'intérieur du quadrilobe sont attenants aux angles intérieurs, en dehors de la croix, au lieu d'être tout près du point de jonction de ses quatre branches.

Médaillier d'Annecy, n° 193/17. Confranchette, n° 75. Billon. Diamètre : 17 millim. — Mon exemplaire pèse 0 gr. 80, celui d'Annecy 0,31. Figure 2.

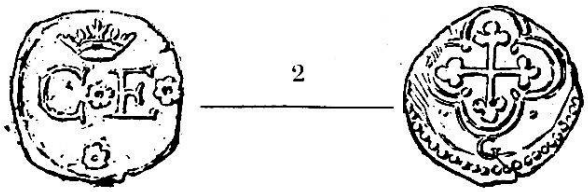

2

On remarquera que sur ces deux dernières pièces, 5 et 6, l'initiale de Gex est au revers, tandis qu'au n° 4 elle est à l'avers. On trouve de même l'A, initiale d'Aoste, et B, qui désigne Bourg, tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre face des

quarts de cette époque, tandis qu'à Chambéry le C est invariablement au revers. Je me suis demandé si cette circonstance peut servir à un classement chronologique. Je ne le crois pas.

7° Ecu aux armes du prince telles que la fantaisie de son père les avait composées, de celles des trois duchés qu'il possédait effectivement (Chablais au 2me quartier, Aoste au 3me, Savoie sur le tout) et de celles des ducs de Saxe, dont il prétendait descendre, aux 1er et 4me quartiers (partis de Basse-Saxe et de Haute-Saxe, entés en pointe d'Angrie).

Sous l'écu un G.

+ C. EMANVEL. D. G. DVX. SABAV entre un filet et un grènetis, d'après M. Perrin. Sur mon exemplaire la légende, au revers aussi bien qu'à l'avers, est entre deux filets et il y a en outre un grènetis extérieur.

Rev. Croix de St-Maurice, cantonnée de quatre points, dans un contour formé de quatre lobes ayant la date, 1587, partagée entre les quatre angles extérieurs.

+ IN. TE. DOMINE. CONFIDO. I. F entre un filet et un grènetis.

Billon. Diamètre : 23 millim. Médaillier d'Annecy, n° 185/9. Cet exemplaire pèse 1 gr. 32, le mien 1,25. Figure 3.

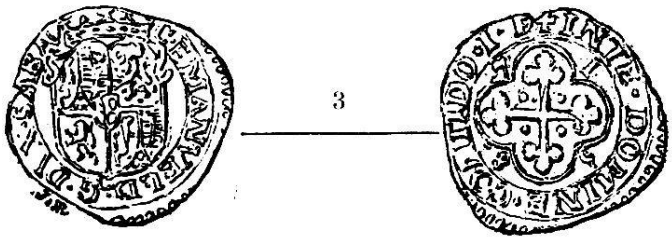

3

Sol frappé par un maître qui ne peut guère être que Jacquemin, François. A première vue on pourrait croire que l'I est l'initiale du prénom et l'F celle du nom de famille. Ce qui prouve qu'il n'en est rien, c'est que sur d'autres pièces de Gex, dont nous allons parler tout à l'heure, il ne se trouve plus qu'une seule de ces deux initiales, l'I, qui doit par conséquent être celle du nom de famille. M. l'abbé Marchand

pense que les seuls, parmi les officiers de l'époque, dont les noms se prêtent à une conjecture de ce genre sont François Jacquemin et Claude Janin, le premier prévôt, et le second essayeur à Chambéry, en 1584.

J'ajoute que tous deux avaient fait partie de l'escouade de sept ouvriers monnayeurs envoyés de Chambéry à Gex pour y établir un atelier. Notre collègue n'avait sous les yeux, quand il a émis cette double hypothèse, que les quarts marqués de la seule lettre I. Il me paraît de toute évidence que si l'on prend en considération aussi le sol que je viens de décrire après M. Perrin, la question est définitivement tranchée en faveur de Jacquemin qui aurait affermé la monnaie de Gex après les frères Doppet à la fin de 1586 ou en 1587.

8° Initiales du prince, surmontées de la couronne, dans laquelle est un I, et séparées par une fleur à 5 pétales et un G, entourées d'un grènetis.

Rev. Croix de St-Maurice, dans un double contour de quatre lobes aboutés, avec points aux angles intérieurs et extérieurs, entourée d'un grènetis.

Médaillier d'Annecy, n° 191/15. Billon. Poids : 0 gr. 31.

9° Initiales du prince et quatre roses formant une croix avec la couronne pour sommet ; un I dans la couronne. Filet et grènetis.

Rev. Croix de St-Maurice, avec point secret au centre, dans un double contour de quatre lobes aboutés; points aux angles intérieurs et extérieurs. Filet et grènetis. Confran-

4

chette n° 73. Diamètre : 16 millim. Mon exemplaire pèse 0 gr. 94. Fig. 4.

10° Initiales du prince et quatre roses formant une croix

avec la couronne pour sommet ; un I sous la couronne, en partie entre le C et l'E. Filet et grènetis.

Rev. Comme au numéro précédent, mais sans point secret dans la croix.

Médaillier d'Annecy, n° 192/16. Confranchette, n° 71. Diamètre : 16 millim.

L'exemplaire d'Annecy, de billon, pèse 0 gr. 30. Les deux miens, de cuivre pur, autant qu'on peut en juger, 0 gr. 93 et 0 gr. 75.

11° Variante du numéro précédent : au revers il n'y a pas de points à l'intérieur du quadrilobe.

Confranchette, n° 72. Diamètre : 16 millimètres. Mon exemplaire, de cuivre pur, pèse 0 gr. 69. Fig. 5.

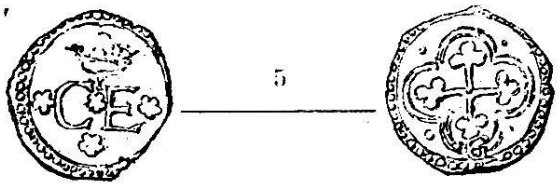

Les n°s 8, 9, 10 et 11 sont des quarts. Maintenant étaient-ce des quarts de 4 ou de 7 au sol ? J'avoue n'être pas en mesure de résoudre cette question qui, du reste, n'est pas spéciale à l'atelier de Gex, mais se pose aussi pour ceux de Chambéry, de Bourg et d'Aoste où il se frappait aussi des quarts de l'une et l'autre espèce. La différence de poids, d'après les ordonnances, est si peu considérable que des pesées ne conduiraient à aucun résultat, vu la mauvaise conservation des pièces qui sont parvenues jusqu'à nous et l'irrégularité évidente de la taille.

La différence de titre est plus considérable, 90 millièmes pour les uns, 35 pour les autres. Je suis donc persuadé que des essais portant sur un ou deux exemplaires au moins de chacun des numéros que je viens de passer en revue et des pièces similaires des autres ateliers de Savoie pourraient élucider la question. Avis aux personnes qui en posséderaient en nombre suffisant.

Un dernier mot sur l'atelier de Gex. D'après M. Perrin, il aurait fonctionné encore en 1588, mais nous ne savons pas quand et pourquoi il a été fermé. Il serait fort possible que cela ait eu lieu en 1589 à l'ouverture des hostilités entre Genève, alliée à la France, et le duc Charles-Emmanuel. C'est aussi une question qui sera peut-être résolue une fois par des recherches dans les archives de Genève et dans celles de Gex. Avis aux chercheurs de l'une et l'autre ville.

15 janvier 1892. Dr LADÉ.

LES

MÉDAILLES DU SIXIÈME CENTENAIRE

DE

L'ALLIANCE HELVÉTIQUE

—

Second supplément[1].

---

38. — Les Suisses habitant la France, et la colonie parisienne en particulier, ont célébré avec éclat le sixième anniversaire du 1er août 1291. Ils ont aussi voulu laisser un durable souvenir de ces fêtes et ont obtenu du Conseil fédéral l'autorisation de faire frapper une médaille avec les coins gravés par M. Alphée Dubois pour la pièce officielle (n° 1), en modifiant l'inscription de l'avers.

En six lignes, dans la partie supérieure gauche du champ VIME CENTENAIRE | DE LA PREMIÈRE |

[1] Voy. le *Bulletin*, 1891, p. 132 et 195.